

MAIRIE DE VAY

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 AVRIL 2019

PRESENTS : MM. BRICAUD, DAVID, HARROUET, LEMAITRE, POITOU, LE BOUQUIN, SCHUMACHER

Mmes GAUTIER, LELIEVRE, GERARD, MALO, PLANQUETTE, LEVESQUE, SEGALEN

ABSENTS EXCUSES : M. COGREL (pouvoir à K. PLANQUETTE), DUPAS (pouvoir à R. HARROUET), DESGRE (pouvoir à G. BRICAUD),

Mme VITIELLO, (pouvoir à M.C. GAUTIER),

ABSENTE : Mme COLLIN CHEFSON,

Madame MALO Chantal a été élue secrétaire de séance

TRAVAUX VOIRIE 2019 – CM 2019-04-01

Monsieur BRICAUD Gérard, Adjoint à la voirie, présente l'estimation de gros travaux de voirie à réaliser sur le territoire et notamment sur la voie communale n° 2.

Des échanges ont lieu quant au niveau de réalisation desdits travaux compte tenu du coût important.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de confier la Maîtrise d'œuvre, les études, les relevés topographiques au Cabinet Barbery-Cattanéo-Gautier pour l'ensemble des travaux de voirie,**
- **Donne un accord de principe pour les travaux suivants :**
 - Rue du Château (renforcement de voirie virage ESAT)
 - Rue du Château (renforcement de voirie virage Croix Guichard)
 - Voie Communale n° 2 « Rue du Pré du Rocher », la totalité
 - Voie Communale n° 2 « Jusqu'à la Rte du Vauguérin » - poutres de rives
 - Voie Communale n° 2 « Jusqu'au Champ des Vignes » - poutres de rives
- **Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier**

Les membres de la commission « voirie » iront sur place le Mercredi 10 Avril à 8 h 30.

BÂTIMENT ASSOCIATIF – MISSION SPS – CM 2019-04-02

Madame le Maire informe l'assemblée municipale de la consultation lancée pour la mission SPS (Sécurité, Protection de la Santé) concernant la construction du bâtiment associatif.

6 cabinets de contrôle ont été sollicités dont 5 ont répondu :

DEKRA	1.550 € H.T.
APAVE	3.380 € H.T.
VERITAS	2.774 € H.T.
ATAE	2.400 € H.T.
COBATI	1.862 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir le cabinet DEKRA de SAINT HERBLAIN pour un montant de 1.550 € H.T.**
- **D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier**

PÔLE ENFANCE – ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE – CM 2019-04-03

Madame le Maire fait part à l'assemblée municipale de la consultation lancée pour les frais d'assurance « Dommage-Ouvrage » dans le cadre de la construction du Pôle Enfance.

3 cabinets d'assurance et courtier ont répondu à l'offre :

GROUPAMA	8.599 € + 471 € soit	10.884,00 € T.T.C
SMACL		14.032,06 € T.T.C
KERJAM COURTAGE	8.802,00 € H.T. +3865,50 € TTC	14.427,90 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir GROUPAMA pour un montant de 10.884,00 TTC**
- **D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier**

ACQUISITION VAISSELLE – SALLE POLYVALENTE – CM 2019-04-04

Madame le Maire fait part à l'assemblée que quelques personnes ont sollicité la commune pour l'acquisition de vaisselle pour la Salle Polyvalente. Celle-ci pourrait être mise à disposition des associations et particuliers utilisateurs de la salle.

Des demandes de renseignements ont été envoyées aux communes de la Communauté de Communes ainsi qu'à d'autres collectivités possédant une salle polyvalente afin de connaître l'organisation du service quand il existe : suivant le mode de gestion, chacune des collectivités nous a communiqué les avantages et inconvénients.

Après débats et vote à main levée (VOTANTS : 18 POUR : 1 – MALO C. CONTRE : 15 ABSTENTION : 2 – Pouvoirs de VITIELLO N. et DESGRE C.), le Conseil Municipal, décide de ne pas donner suite à l'acquisition de vaisselle.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT DE LA CLECT : ce dossier sera présenté lors de la prochaine séance car le document n'est pas reçu par nos services.

MAISON DES SERVICES ACCUEIL PUBLIC : Sylvie LELIEVRE, Adjointe aux Affaires Sociales, ayant participé, avec Chantal MALO et Jacqueline SEGALIN, aux dernières réunions concernant la Maison des Services Accueil du Public (MSAP), présente les différentes hypothèses. Il est proposé, suite à une réunion des représentants communaux au sein de la Communauté de Communes, de retenir :

- la convention tripartite avec les opérateurs et la CCN pour le service emploi
- les missions prises en charge par les agents de mairie avec convention tripartites (hypothèse 3)

Une estimation des besoins d'accueil sera faite en mairie.

PROJET CITOYEN « ARGENT DE POCHE » : Madame le Maire propose ce dispositif pour la commune qui pourrait être de 20 demi-journées pour 2 jeunes ou 10 pour 4 jeunes de 16 à 21 ans. Les jeunes sont recrutés pour 3 h ½ dont une pause d'une demi-heure avec une compensation financière de 5 €/h.

L'assemblée municipale est favorable au recrutement de 4 jeunes de 16 à 18 ans pour 10 demi-journées ; il est proposé éventuellement un temps de nettoyage du site du Théâtre de Verdure sous la responsabilité de Nicolas LAMBERT.

1^{er} REINVENTER RURAL : La communauté de communes propose aux communes de choisir entre les différents modes de contrats concernant les projets du 1^{er} Réinventer Rural.

Le conseil municipal souhaite retenir une convention de mandat avec co-signature Communauté de Communes/Commune tout en conservant la maîtrise d'ouvrage.

TRAVAUX BÂTIMENTS - CM 2019-04-05

Richard HARROUET, Adjoint au Patrimoine Communal, fait part des différents devis reçus pour les travaux de bâtiments.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- *décide de confier les travaux aux entreprises suivantes :*

- **MUR PERISCOLAIRE : Entreprise Terre Chaux et Décors** 11.100,00 € H.T.
- **PIGEONNIER (charpente et Couverture) : Marchand Couverture** 2.499,53 € H.T.
- **EGLISE (Etanchéité et Réparations descentes) : Marchand Couverture** 4.398,20 € H.T.

- *autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents de ces dossiers.*

La Peinture du sol de l'Espace Culturel Léon Chiron sera réalisée par les agents suivant le planning d'utilisation.

BÂTIMENT ASSOCIATION – VALIDATION DE L'APS – CM 2019-04-06

Richard HARROUET, Adjoint au Patrimoine Communal, présente l'Avant-Projet Sommaire (APS) du Bâtiment Associatif réalisé par le Cabinet MCM Architectes de Châteaubriant. Celui-ci a été présenté aussi aux associations utilisatrices.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- *Valide l'avant-projet sommaire du Bâtiment Associatif tel qu'il a été présenté*
- *Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents référents à ce dossier.*

COMMISSIONS MUNICIPALES

CALENDRIER :

Communication : lundi 08 Avril à 19 heures